

## Groupe Artistique Florentais

Bernard Patrigeon  
Président du Groupe Artistique Florentais  
38 rue du Châtelier  
18400 Saint-Florent-sur-Cher  
Bernard.patrigeon18@orange.fr  
Tel : 02 48 55 11 87

Saint-Florent-sur-Cher, le 28 octobre 2021

### Objet : INSCRIPTION AU SALON ARTISTIQUE 2022

Madame, Monsieur, cher artiste,

Le Groupe Artistique Florentais organise son 44<sup>e</sup> salon en 2022.  
Il se tiendra à Saint-Florent-sur-Cher (18400),  
au Centre Culturel Louis Aragon, 70 avenue Gabriel Dordain,  
**du samedi 26 février 2022 après-midi au dimanche 06 mars 2022 après-midi.**

Je serai très heureux de vous y accueillir et de vous compter parmi les exposants de ce 44<sup>e</sup> salon artistique, ouvert aux professionnels comme aux amateurs, peintres, sculpteurs ou poètes. Le dépôt des œuvres aura lieu le jeudi 24 février 2022. (*Détails dans le règlement du salon*)

Vous trouverez en PJ un dossier d'inscription qui comprend :

- Le règlement du salon,
- Trois bulletins de participation au salon :
  - ° 1 bulletin pour les peintures, dessins, calligraphies
  - ° 1 bulletin pour les poésies
  - ° 1 bulletin pour les sculptures

Ce dossier doit répondre aux questions que vous pourriez vous poser. Dans le cas contraire, je suis à votre disposition pour toute information complémentaire.

Vous pouvez également contacter :

M. François Beauvais, secrétaire    Tel : 06 18 85 18 71    Mail : f.beauvais6356@gmail.com

**J'attire votre attention sur le fait que votre bulletin de participation au salon 2022 doit nous parvenir avant le 08 janvier 2022.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, cher ami artiste, mes très cordiales salutations.

Bernard Patrigeon,  
Président du Groupe Artistique Florentais





# RÈGLEMENT DU SALON ARTISTIQUE FLORENTAIS - 2022

44<sup>e</sup> Salon organisé par le Groupe Artistique Florentais

**du samedi 26 février 2022 au dimanche 6 mars 2022**

Au Centre Culturel Louis Aragon , rue Gabriel Dordain, 18400 Saint-Florent-sur-Cher .

Il est ouvert au public tous les après-midi du 26 février au samedi 5 mars 2022 de 14h30 à 18h30, et le dimanche 6 mars de 14h30 à 17h30 (remise des prix à 16h30).

Ce salon s'adresse aux artistes amateurs ou professionnels, peintres, dessinateurs, sculpteurs et poètes.

Des animations, stages de peinture et journée pastel ont lieu en journée.

**Les invités d'honneur sont CHRISTINE LAMBERT, artiste sculpteur et céramiste et JEAN-CLAUDE PEYROUNY, artiste peintre pastelliste .**

## Conditions d'exposition

### 1- SONT ACCEPTÉES

- Peinture sur tout support
- Techniques acceptées : huile/acrylique, pastel, aquarelle/gouache, dessin/calligraphie. Les œuvres n'entrant pas dans une de ces techniques ou les techniques mixtes seront classées « techniques originales ».
- Sculptures : toute technique
- Poésies

### 2- NE SONT PAS AUTORISÉES

#### 2-1 sur le plan éthique :

- Les copies d'œuvres d'artistes,
- Les œuvres déjà présentées à un salon artistique florentais précédent,
- Toute œuvre susceptible de porter atteinte à la bonne tenue du salon,
- Les œuvres dont les droits d'accrochage n'ont pas été versés,
- Les tableaux (peinture ou poésie) dépassant les dimensions maximales (cf. §3 ci-dessous),

#### 2-2 sur le plan technique :

Les photographies,  
Les techniques numériques,  
Les reproductions : photocopies, lithographies etc.  
Les arts textiles : broderies, canevas, dentelles, tableaux à fil tendu (ou string art) etc.

### 3- PRÉSENTATION DES ŒUVRES

Dimensions maximales des tableaux, qu'ils soient sans cadre ou encadrés : **110 cm X 91 cm**  
( sur la base d'un 40F =100 X 81 cm + encadrement largeur max. 5 cm ).

Les tableaux doivent être munies d'un système d'accrochage solide. Les sous verres avec pinces ne sont pas acceptés. Au dos de chaque tableau doivent figurer le titre et le nom ou le pseudonyme de l'artiste.  
Les sculpteurs assurent la stabilité de leur œuvre et l'identifient aussi.

### 4- NOMBRE MAXIMAL D'ŒUVRES AUTORISÉ

6 œuvres maximum par exposant :

- incluant éventuellement celle concourant pour le prix du Thème
- et comprenant au plus 2 œuvres aux dimensions maximales (voir § 3)

### 5- THÈME DU 44<sup>e</sup> salon : « les marchés »

Chaque participant ne peut exposer qu'une seule œuvre sur le thème. La participation au thème est facultative.

### 6- DROITS D'ACCROCHAGE ET D'EXPOSITION

	1 œuvre	2 œuvres	3 œuvres	4 œuvres	5 œuvres	6 œuvres
Peintures Sculptures	20 €	30 €	40 €	50€	60 €	70 €
Poésies	6€	12€	18€	24€	30 €	36€

## 7- ENVOI DU BULLETIN DE PARTICIPATION

**Le bulletin doit parvenir à l'association AVANT LE 8 JANVIER 2022.**

En cas de surnombre, le groupe artistique Florentais se réserve le droit de clore les inscriptions avant le **8 janvier 2022 et/ou de diminuer le nombre d'œuvres par exposant**. Les inscriptions qui parviennent **APRES cette date du 8 janvier 2022** risquent de n'être pas prises en compte ou de ne l'être qu'en fonction des disponibilités. Dans ce cas, un contact téléphonique préalable avec le Président du groupe est conseillé.

## 8- RESPONSABILITÉS

Il est pris le plus grand soin des œuvres confiées, néanmoins, l'Association organisatrice décline toute responsabilité *pour les œuvres déposées et exposées en cas de vol, incendie ou toute autre détérioration pendant la période de dépôt, de manutention ou d'exposition.*

**Chaque exposant peut assurer lui-même ses œuvres, s'il le juge nécessaire.**

Obligation est faite aux exposants de renoncer à tout recours contre le Groupe Artistique Florentais et d'obtenir de leur assurance les mêmes renoncations sans réserve. De même, l'Association décline toute responsabilité en ce qui concerne les erreurs ou omissions qui pourraient être commises dans le catalogue ainsi que dans les articles de presse.

## **Remise des prix**

### 9- PRIX REMIS LORS DU VERNISSAGE

**Le samedi 26 février 2022, le jour du vernissage, à partir de 16h30, remise des prix offerts par nos partenaires.**

### 10 – PRIX REMIS LORS DE LA CLÔTURE DU SALON

**Le dimanche 6 mars 2022, jour de la clôture, à partir de 16h30, remise :**

- du prix du Thème et des prix par techniques.
- du prix du Public, du Grand prix du salon, du prix d'Honneur du salon

### **Conditions particulières :**

- Les artistes ayant obtenu des premiers prix par technique, lors du 43<sup>e</sup> Salon 2020, sont hors concours dans la catégorie où ils ont obtenu ce premier prix mais peuvent concourir pour le thème.
- Un artiste ne peut pas avoir plusieurs prix dans la même technique.
- Les prix, pour une technique, ne sont attribués que si 5 artistes, au moins, y sont représentés

## **Dépôts et retraits des œuvres, vente des œuvres**

### 11 - DEPÔT DES ŒUVRES :

Les œuvres sont déposées **le jeudi 24 février 2022 de 9 H à 12 H et de 14 H à 19 H** au CENTRE ARAGON, 70 Avenue Gabriel Dordain, 18400 SAINT FLORENT SUR CHER

Les artistes éloignés peuvent expédier leurs œuvres solidement emballées (l'emballage devant servir éventuellement pour le retour, ceci aux frais de l'artiste) pour une livraison avant le jeudi 24 février 2022 à

**M. Bernard Patrigeon 38 rue du Châtelier 18400 SAINT-FLORENT-SUR-CHER**

Prendre contact préalable au : 02 48 55 11 87 ou au 06 73 74 62 91

L'accrochage et la disposition des œuvres sont effectués uniquement par les membres du Groupe Artistique Florentais chargés de l'installation.

### 12- VENTE DES ŒUVRES :

En cas de vente, l'artiste s'acquitte d'un don à l'association de **10 %** de la valeur de l'œuvre vendue

### 13- RETRAIT DES ŒUVRES

**Chaque exposant s'engage à maintenir ses œuvres accrochées pendant toute la durée du salon et à venir les retirer le dimanche 06 mars 2022 à partir de 17 h 30.** Aucun gardiennage n'étant assuré, si l'exposant est dans l'impossibilité de retirer ses œuvres ce même jour, celles-ci lui sont retournées à ses frais.

### **Contacts**

Président      Bernard Patrigeon :      02 48 55 11 87  
Trésorière      Céline Royer :      06.52 02 04 08  
Secrétaire      François Beauvais :      06 18 85 18 71

*Accès au salon  
en application des mesures  
sanitaires en vigueur du  
26 février au 6 mars 2022*

### **Rappel du calendrier du 44<sup>e</sup> salon artistique florentais**

**Date limite d'inscription : samedi 8 janvier 2022**

**Dépôt des œuvres : jeudi 24 février (9h-12h ; 14h-19h)**

**Retrait des œuvres : dimanche 6 mars 2022 à 17h30**

**Ouverture au public :**

**du 26 février au 5 mars 2022 : 14h30-18h30**

**Dimanche 6 mars 2022 : 14h30-17h30**

**Vernissage et prix des mécènes : samedi 26 février 16h30**

**Remise des prix du jury, du public et grand prix du salon :  
dimanche 6 mars à 16h30**

# BULLETIN DE PARTICIPATION

## AU 44<sup>e</sup> SALON ARTISTIQUE FLORENTAIS -2022

### PEINTURE – DESSIN – CALLIGRAPHIE

NOM patronymique, en lettres d'imprimerie, écrit très lisiblement :-----

NOM D'ARTISTE pseudonyme : -----

PRENOM : -----

ADRESSE -----

VILLE ----- CODE POSTAL -----

TELEPHONE (SI LISTE ROUGE LE PRECISER S.V.P) -----

ADRESSE E-MAIL : -----

Toutes les informations fournies restent confidentielles et ne seront en aucun cas communiquées sans votre autorisation.

**Envoyez votre inscription par courrier, avec votre règlement AVANT LE 8 JANVIER 2022**

**À M. Bernard PATRIGEON**

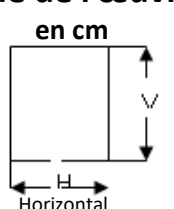
**Président du Groupe Artistique Florentais**

**38 rue du Châtelier 18400 SAINT- FLORENT-SUR-CHER**

Paiement des inscriptions **par chèque**, libellé au nom du « GROUPE ARTISTIQUE FLORENTAIS »

En cas de difficulté de règlement par chèque, vous pouvez contacter M. Bernard Patrigeon

Par tel : 02 48 55 11 87 ou 06 73 74 62 91 ou par mail [bernard.patrigeon18@orange.fr](mailto:bernard.patrigeon18@orange.fr)

	<b>Titre de l'œuvre</b> <i>N.B. : Si votre œuvre est inspirée d'une œuvre de maître, merci d'indiquer "d'après xxxxx "</i>	<b>Thème</b> <i>Si œuvre participe au thème, cochez X</i>	<b>Technique</b> Huile : H Acrylique : Acry Pastel : P Dessin : D Calligraphie : C Aquarelle : Aqua Gouache : G Autres techniques : T.O	<b>Taille de l'œuvre en cm</b> 	<b>Prix en €</b> N'indiquer qu'un seul prix <b>Avec cadre « AC »</b> <b>Sans cadre « SC »</b> Si pas mis en vente, notez « R » Réservé
1				V= H=	
2				V= H=	
3				V= H=	
4				V= H=	
5				V= H=	
6				V= H=	

L'inscription à l'exposition implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

Je soussigné :

**déclare avoir pris connaissance du règlement de ce 44<sup>e</sup> Salon 2022 et m'y conformer.**

Date :

Signature

# BULLETIN DE PARTICIPATION

## AU 44<sup>e</sup> SALON ARTISTIQUE FLORENTAIS -2022

### POÉSIE

NOM patronymique, en lettres d'imprimerie, écrit très lisiblement :-----

NOM D'ARTISTE pseudonyme : -----

PRENOM : -----

ADRESSE -----

VILLE ----- CODE POSTAL -----

TELEPHONE (SI LISTE ROUGE LE PRECISER S.V.P) -----

ADRESSE E-MAIL : -----

Toutes les informations fournies restent confidentielles et ne seront en aucun cas communiquées sans votre autorisation.

**Envoyez votre inscription par courrier, avec votre règlement AVANT LE 8 JANVIER 2022**

**À M. Bernard PATRIGEON**

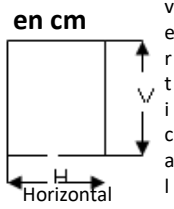
**Président du Groupe Artistique Florentais**

**38 rue du Châtelier 18400 SAINT- FLORENT-SUR-CHER**

Paiement des inscriptions **par chèque**, libellé au nom du « GROUPE ARTISTIQUE FLORENTAIS »

En cas de difficulté de règlement par chèque, vous pouvez contacter M. Bernard Patrigeon

Par tel : 02 48 55 11 87 ou 06 73 74 62 91 ou par mail [bernard.patrigeon18@orange.fr](mailto:bernard.patrigeon18@orange.fr)

	<b>Titre de l'œuvre</b>	<b>Thème</b> <i>Si œuvre participe au thème, cochez X</i>	<b>Taille de l'œuvre en cm</b> 	<b>Prix en €</b> N'indiquer qu'un seul prix <b>Avec cadre « AC »</b> <b>Sans cadre « SC »</b> Si pas mis en vente, notez « R » Réservé
1			V= H=	
2			V= H=	
3			V= H=	
4			V= H=	
5			V= H=	
6			V= H=	

L'inscription à l'exposition implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

*Je soussigné :*

*déclare avoir pris connaissance du règlement de ce 44<sup>e</sup> Salon 2022 et m'y conformer.*

*Date :*

*Signature*

# BULLETIN DE PARTICIPATION

## AU 44<sup>e</sup> SALON ARTISTIQUE FLORENTAIS -2022

### SCULPTURE

NOM patronymique, en lettres d'imprimerie, écrit très lisiblement :-----

NOM D'ARTISTE pseudonyme : -----

PRENOM : -----

ADRESSE -----

VILLE ----- CODE POSTAL -----

TELEPHONE (SI LISTE ROUGE LE PRECISER S.V.P) -----

ADRESSE E-MAIL : -----

Toutes les informations fournies restent confidentielles et ne seront en aucun cas communiquées sans votre autorisation.

**Envoyez votre inscription par courrier, avec votre règlement AVANT LE 8 JANVIER 2022**

**À M. Bernard PATRIGEON**

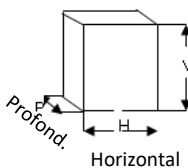
**Président du Groupe Artistique Florentais**

**38 rue du Châtelier 18400 SAINT- FLORENT-SUR-CHER**

Paiement des inscriptions **par chèque**, libellé au nom du « GROUPE ARTISTIQUE FLORENTAIS »

En cas de difficulté de règlement par chèque, vous pouvez contacter M. Bernard Patrigeon

Par tel : 02 48 55 11 87 ou 06 73 74 62 91 ou par mail [bernard.patrigeon18@orange.fr](mailto:bernard.patrigeon18@orange.fr)

	<b>Titre de l'œuvre</b>	<b>Thème</b> <i>Si œuvre participe au thème, cochez X</i>	<b>Technique Ou matière</b>	<b>Taille de l'œuvre en cm</b> 	<b>Prix en €</b> <small>Si pas mis en vente, notez « R » Réserve</small>
1				V= H= P=	
2				V= H= P=	
3				V= H= P=	
4				V= H= P=	
5				V= H= P=	
6				V= H= P=	

L'inscription à l'exposition implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

*Je soussigné :*

*déclare avoir pris connaissance du règlement de ce 44<sup>e</sup> Salon 2022 et m'y conformer.*

*Date :*

*Signature*